

Le saviez-vous?

La conduite en état d'ébriété

Saviez-vous que...	Oui	Non	Incertain
<p>... l'alcoolémie (taux d'alcool dans le sang) correspond au poids d'alcool (exprimé en milligrammes) par volume de sang (100 millilitres)?</p>			
<p>... la conduite avec facultés affaiblies, que ce soit par la drogue ou l'alcool, est la principale cause de décès sur les routes en Ontario?</p>			
<p>... si vous êtes arrêté, en Ontario, avec une alcoolémie de 0,05 à 0,08, l'agent de police peut suspendre votre permis de conduire pendant 3 jours pour une première infraction, 7 jours pour une seconde et 30 jours pour une troisième ou plus?</p>			
<p>... bien qu'il se produise des accidents causés par l'alcool toute l'année, il y en a plus en été (juin-juillet-août)?</p>			
<p>... plusieurs drogues affaiblissent votre capacité à conduire?</p>			
<p>... vous pouvez être accusé de conduite avec facultés affaiblies sur votre propre terrain?</p>			
<p>... vous pouvez être accusé de conduite avec facultés affaiblies en vertu du Code criminel du Canada même si vous n'avez pas consommé d'alcool, ex. si l'agent de police juge que votre capacité de conduire est affaiblie par la consommation de drogues?</p>			
<p>... l'alcool n'est pas permis en situation de navigation – en Ontario, si vous avez une alcoolémie de 0,05, vous pouvez être accusé et voir votre permis suspendu?</p>			